

# **CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE DE TRIAL**

## **REGLEMENT 2014**

### Article 1:

<b>Règles du championnat de Ligue</b>					
Catégories admises	Couleur des flèches	Nombre de tours maximum	Nbre Tours pris en compte pour classement	Ages des pilotes & Cylindrées des motos sur parcours fermé	Heure 1 <sup>er</sup> départ
Senior 1	Bleu	3	3	<b>Inférieure à 80 cc jusqu'à 10 ans Inférieure à 125 cc jusqu'à 14 ans Cylindrée libre après 15 ans</b>	9h30
Open	Bleu/Vert	3	3		
Senior 2	Vert	3	3		
Senior 3+	Vert/Jaune	3	3		
Senior 3	Jaune	3	2 (1 <sup>er</sup> tour + 1)		
Senior 4+	Jaune/Noir	3	2 (1 <sup>er</sup> tour + 1)		
Senior 4	Noir	3	2 (1 <sup>er</sup> tour + 1)		
Challenge Éducatif	Noir	2	2	6 à 14 ans	80cc

- **Catégories Senior 1, OPEN, Senior 2, Senior 3+, Senior 3** : Pilotes possédant une licence compétition nationale dans un club de la ligue de Bourgogne.
- **Catégorie S4+, S4 (Trophée de Bourgogne France Équipement)**: Cette catégorie s'adresse à tous les pilotes et membres d'un club de la ligue de Bourgogne.

**Article 2:** Les engagements seront reçus obligatoirement par les clubs organisateurs. Le pilote est tenu de faire sa demande lui-même au plus tard 8 jours avant l'épreuve en mentionnant sur le bulletin d'engagement notamment sa ligue ainsi que sa catégorie.

**Article 3:** Le droit d'engagement indicatif est de 35 €. Une ristourne de 10 € pourra être accordée si l'inscription est retournée au moins 8 jours avant la date de l'épreuve. Se référer au règlement particulier de chaque épreuve.

**Article 4:** Barème des points

1<sup>er</sup> /20 points    2<sup>ème</sup> /17 points    3<sup>ème</sup> /15 points    4<sup>ème</sup> /13 points    5<sup>ème</sup> /11 points    6<sup>ème</sup> /10 points    etc....

**Article 5:** Les épreuves de Trial devront être organisées suivant les Règles Techniques et de Sécurité – Discipline Trial (Dernière version approuvée par le Comité Directeur de la FFM) ou suivant le règlement de l'Open Free. La protection dorso-ventrale est obligatoire pour les pilotes de moins de 18 ans et conseillée pour les autres. Le coupe circuit au poignet est obligatoire pour l'ensemble des concurrents et la couronne doit être protégée.

**Article 6:** Les épreuves ne devront pas comporter plus d'une zone artificielle non dangereuse accessible à toutes les catégories. Le traceur devra favoriser le tracé des zones dans l'optique du nouveau règlement Non-Stop.

**Article 7:** Pour le classement final, toutes les épreuves, moins deux, seront comptabilisées.

En cas d'ex-æquo au classement final, les pilotes seront départagés en tenant compte:

- Du nombre de places de premier,
- Du nombre de places de deuxième et ainsi de suite,
- En dernier recours, du classement de la dernière épreuve.

Le pilote qui change de catégorie en cours de saison ne marquera des points que dans la catégorie la plus élevée.

**Article 8:** Le premier de chaque catégorie passera en catégorie supérieure. La commission de Trial se réserve le droit de modifier les passages dans les catégories supérieures et le nombre de postulants.

**Article 9:** Les motos devront être installées sur un tapis environnemental (tapis de protection du sol, étanche en-dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant.

**Article 10:** Toutes les réclamations devront être écrites et accompagnées d'un chèque de 75 € à l'ordre de la FFM.